



AGIR CONTRE LES DISCRIMINATIONS

COMPETENCES

Les collectivités territoriales ont pour obligation la mise en œuvre d'une politique d'égalité, de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité dans la fonction publique.

Qu'est-ce qu'une discrimination ? Discriminer, c'est traiter différemment deux personnes (ou groupe de personnes) se trouvant dans une situation comparable. Il s'agit d'une *discrimination juridique* si ce traitement inégal est fondé sur un critère prohibé par la loi, dans cinq domaines : l'emploi, le logement, l'éducation et la formation, l'accès aux biens et services (publics et privés) et l'accès aux soins et aux services sociaux.

ELUS

Elus actuels (équipe Brigitte Fouré)

Jean François Claisse : conseiller municipal délégué au handicap

Personnel municipal (équipe Brigitte Fouré)

Seul service à aborder un type de discrimination : le *service Handicap / Accessibilité*. Il est composé de 4 agents et rattaché à la Direction de la Cohésion Sociale et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Elus mandat précédent (équipe Gilles Demailly)

Maryse Lion Lec : Adjointe en charge des luttes contres les discriminations

MOYENS, OUTILS ET SERVICES PUBLICS

Le service Handicap/Accessibilité :

La Ville d'Amiens et la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole mènent des actions transversales en faveur des personnes en situation de handicap et de l'accessibilité autour de deux axes :

- Favoriser l'accessibilité universelle aux services publics et la continuité de la chaîne du déplacement conformément à l'esprit de la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 ;
- Développer l'accès à la citoyenneté pour favoriser l'inclusion de tous dans la cité. Cela facilite un savoir vivre ensemble harmonieux notamment en recherchant une qualité d'usage pour tous dans l'ensemble des lieux et services publics.

Politique articulée à l'action de : partenaires associatifs, institutionnels et privés en tant que forces de propositions.

La politique de lutte contre les discriminations est une obligation du CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires) dans le cadre de la politique de la ville.

Acteurs les plus concernés par la politique de prévention et de lutte contre les discriminations :

- l'État (via le Commissariat général à l'égalité des territoires),
- les collectivités (dans la gestion des ressources humaines, l'attribution de biens, services ou marchés publics).
- Les acteurs de l'emploi, du logement et de l'éducation : entreprises, Maison de l'emploi, direction régionale du logement, bailleurs publics ou privés, services éducation ou petite enfance, etc.
- Les acteurs intervenant dans l'écoute, l'accompagnement et l'accès aux droits des publics confrontés à une discrimination : défenseur des droits, police, justice.

QUELQUES ELEMENTS DE CONTEXTE

La lutte contre les discriminations en actions au plan national (rétrospective 2017)

- 31 % des agents de la fonction publique et 29% des salariés du privé affirment avoir été victimes d'une discrimination dans le cadre de leur travail
- 4 sur 10 c'est la proportion de victimes n'entamant aucune démarche de reconnaissance de cette discrimination
- 1/3 des actifs n'ayant pas été victimes de discrimination n'excluent pas de l'être un jour

- 51 % des réclamations dans l'emploi privé et public portent sur des discriminations
- 21,5 % des réclamations dans l'accès au service public portent sur des discriminations
- L'origine et le handicap sont les deux principaux critères de discrimination (respectivement 21,3 % et 19 %)

REGARDS SUR LA POLITIQUE MENÉE SOUS LE MANDAT B.FOURE ET SOUS LES MANDATS PRÉCÉDENTS

Politique mise en place sous le mandat de Gilles Demailly : Maison de l'égalité

Politique mise en place sous le mandat de B. Fouré : Au regard des chiffres nationaux concernant la situation d'Amiens, les actions menées ont eu peu d'effets.

RESSOURCES

Références (livres, études, chercheurs, politiques...).

- BORRILLO D., *Lutter contre les discriminations*.
- BIHR A. et PFEFFERKORM P. (2008). *Le système des inégalités*. Paris : La Découverte.
- CLAIR I. (2102). *Sociologie du genre*. Paris : Armand Colin.
- DELPHY C. (2008). *Classer, dominer : Qui sont les "autres"*. Paris : La Fabrique Éditions
- BILGE S. (2009). *Théorisations féministes de l'intersectionnalité*.

Exemple de politique mise en place ailleurs :

- Maison de l'égalité Femmes - hommes à Échirolles :

Cette maison est le fruit d'une volonté des élus de la commune d'Échirolles d'installer une vraie structure dédiée plutôt que d'organiser des événements éphémères (<https://www.elueslocales.fr/education/maison-egalite-homme-femme-initiative-unique-a-generaliser/>)

- Un plan local de prévention et de lutte à Bordeaux et à Nantes

La Ville de Bordeaux s'est doté d'un plan local de prévention et de lutte contre les discriminations. Pour qu'il soit le plus efficace possible, il s'appuie sur un diagnostic préalable mené par l'Observatoire bordelais de l'égalité.

- Nantes : plan territorial de lutte contre les discriminations